



Communiqué de presse du 21 janvier 2008 de l'Union suisse des paysans

Deuxième train d'ordonnances PA 2011: Mieux cibler les paiements directs!

L'Office fédéral de l'agriculture a ouvert aujourd'hui la procédure d'audition pour le deuxième train d'ordonnances de la PA 2011, dont l'élément central est l'adaptation des taux des paiements directs. Pour l'Union suisse des paysans (USP), les propositions de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) appellent des améliorations. Pour ce faire, l'USP et les organisations de producteurs concernées ont élaboré une proposition soutenue par une large alliance au sein du monde agricole. En outre, l'USP s'opposera catégoriquement à la réduction annoncée des aides à l'agriculture.

La PA 2011 est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008, mais certains de ses éléments centraux ne seront mis en œuvre qu'au début de l'année 2009. Il s'agit principalement de la réduction des aides liées à la production et de leur conversion en paiements directs. Quelques modifications sont donc prévues à ce niveau.

Les milieux agricoles rejettent largement les nouvelles propositions de l'OFAG visant à une adaptation des paiements directs car elles visent à affaiblir encore davantage la production de denrées alimentaires. Elles ne répondent qu'imparfaitement à l'objectif du maintien de l'équilibre entre les diverses filières de production. L'USP et les organisations de producteurs concernés ont élaboré, dès décembre 2007, une proposition financièrement neutre tenant mieux compte des besoins de l'agriculture (pour le détail de la proposition, voir l'annexe). Celle-ci prévoit une augmentation des contributions écologique légèrement moindre que celle prévue par l'OFAG. Par ailleurs, les contributions à la surface seraient réduites de 10 francs de plus par hectare. Les montants ainsi dégagés seraient utilisés pour renforcer les secteurs des grandes cultures et de la production animale. Selon la proposition de l'USP, le montant total des paiements directs écologiques connaîtrait aussi une hausse. Les calculs effectués montrent que même avec les réductions proposées, l'exploitation des surfaces écologiques resterait financièrement intéressante. A titre d'exemple, indiquons que la marge brute pour un hectare de jachère florale resterait supérieure de 560 francs / ha à celle d'une même surface de céréales panifiables.

Sa proposition permettant dans l'ensemble de maintenir un meilleur équilibre entre les diverses branches de production, l'USP attend des partenaires du monde agricole qu'ils tirent tous à la même corde et de l'OFAG qu'il reprenne les propositions constructives de toute la branche agricole.

L'USP publiera encore en janvier 2008 la première ébauche de sa prise de position sur l'ensemble du 2^e train d'ordonnances. En outre, elle se battra de toutes ses forces contre la réduction des aides à l'agriculture, prévue dans le cadre des débats sur le budget 2009 au Parlement. Si les aides sont maintenues au niveau décidé, une augmentation des paiements directs est possible.

Renseignements:

Jacques Bourgeois, directeur SBV, mobile 079 219 32 33

Martin Rufer, responsable adjoint du département Economie et politique, tél. 056 462 52 17, mobile 078 803 45 54

Sandra Helfenstein, porte-parole de l'USP, tél. 056 462 52 21, mobile 079 826 89 75
www.sbv-usp.ch

Annexe

Tableau: Adaptation des paiements directs dans le cadre du 2^e train d'ordonnances

Rubrique	Proposition OFAG selon document d'audition	Proposition USP
Contrib. générales à la surface	1040 fr./ha	1030 fr./ha
Contrib. terres ouvertes	600 fr./ha	650 fr./ha
Contrib. UGBFG bovins, ...	660 fr./UGBFG	650 fr./UGBFG
Contrib. UGBFG moutons à viande, ...	500 fr./UGBFG	550 fr./UGBFG
Contrib. UGBFG vaches produisant du lait commercialisé	430 fr./UGBFG	450 fr./UGBFG
Prairies extensives, surfaces à litière, haies, bosquets champêtres et berges boisées	Plaine: 1500; collines: 1200; ZM I+II 700; ZM III + IV: 450	Plaine: 1200; collines: 1000; ZM I+II 600; ZM III + IV: 450
Jachères; bandes culturales extensives	Jachères florales: 2800; jachères tournantes: 2300; bandes cult. ext.:1300 Ourlets sur terres assolées: 2300	Jachères florales: 2200; jachères tournantes:1700; bandes cult. ext.: 700 Ourlets sur terres assolées: 1700
Contrib. SST/SRPA	-	Augmenter le facteur UGB pour vaches allaitantes de 0,8 à 1